



Peut elle rester en France?

Par **bbtriste**, le **04/01/2009** à **19:23**

Bonjour et meilleurs voeux à tous.

Ma femme, camerounaise, a obtenu un "visa de type D (France + 1 transit Schengen) Famille de Français" valable 3 mois avec la note: "carte de séjour à solliciter dans les 2 mois suivant l'arrivée".

- 1) Si elle n'a pas fait cette demande de carte de séjour dans les deux mois, a-t-elle une possibilité de rester en France tout de même au-delà des 3 mois? (pas d'enfants, pas de cas particuliers maladie etc...)
- 2) A-t-elle la possibilité de solliciter une carte de séjour sans que je sois d'accord (càd sans que je me rende au rendez-vous avec elle, sans preuves de domicile conjoint etc)?

Merci par avance.

Par **pigeon**, le **17/01/2009** à **21:45**

bonsoir

en principe avec un visa de 3 mois, elle est en séjour irrégulier si elle n'a pas sollicité sa carte dans les 2 mois.

il faut impérativement la présence du conjoint pour le solliciter.